Transport collectif de personnes : LISTE DES PASSAGERS

(arrêté du 18 mai 2009 modifiant l'arrêté du 3 juillet 1982 relatif au transport en commun de personnes)

A joindre obligatoirement au dossier de demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitée(s) en cas de déplacement dans un département hors Isère et départements limitrophes

(départements limitrophes à l'Isère : Ain Rhône Loire Ardèche Drôme Hautes-Alpes et Savoie)

Transporteur

Date(s) du transport **Immatriculation du véhicule**

Téléphone enseignant **Destination du voyage**

Adultes : nombre total

NOM	PRENOM	QUALITE	TELEPHONE

Elèves : nombre

NOM	PRENOM	PERSONNE A PREVENIR	TELEPHONE